



**Gardiens du Large – 6 rue Jules Ferry, 56170 Quiberon**

[www.gardiensdularge.org](http://www.gardiensdularge.org)

COMMUNIQUE DU 12 AOÛT 2025

## **RUISSELLEMENT D'ARGENT PUBLIC SUR LES PROMOTEURS DE L'ÉOLIEN OFFSHORE FLOTTANT**

Le 5 août, la Commission européenne a autorisé la France à accorder une **aide d'état de 11 milliards d'euros** pour 3 projets éoliens flottants de 500 MW, relevant de l'appel d'offres n°9 (AO9) : la 2ème tranche du projet Bretagne-Sud (Belle-Île, Groix, Quiberon) et les deux projets Méditerranée Narbonnaise 2 et Golfe de Fos 2, ce qui représente environ 3,66 milliards par projet...

Ce programme s'étendra sur 20 ans et soutiendra la construction et l'exploitation des parcs flottants.

Remarquons que **la Commission Européenne ne participe en rien à ces versements, qui seront tout à la charge des fonds publics français et donc des citoyens**, contribuables et consommateurs d'électricité.

Cet engagement de la France, avec maintenant la bénédiction européenne, est évidemment la preuve que l'éolien offshore, en particulier flottant, ne peut assurer sa propre rentabilité sans être puissamment subventionné par l'Etat.

Le montant annoncé devrait évidemment interpeller le gouvernement en quête de milliards pour équilibrer ses budgets, **l'utilité pour la France de ces éoliennes flottantes étant maintenant largement remise en cause par la rationalité scientifique**, le Premier ministre F. Bayrou ayant lui-même reconnu devant le Sénat que cette technologie risquée et coûteuse ne doit être avancée qu'avec mesure.

Le délire financier est particulièrement marqué pour le projet éolien Bretagne Sud, au large de Belle-Île, Groix et Quiberon. Rappelons que la première tranche des travaux, dite AO5 de 250 MW remportée par le consortium germano-belge Pennavel, bénéficie déjà de son côté d'une autorisation d'aide d'Etat de 2,08 milliards d'euros.

Le projet Bretagne-Sud dans son ensemble bénéficie ainsi d'un appui public annoncé de  $3,66 + 2,08 = 5,7$  milliards au titre des aides d'Etat, + 1,6 milliard au titre du raccordement électrique au continent, à la charge du réseau public à haute tension RTE.

**Au total Bretagne-Sud, c'est a minima 7,3 milliards de fonds publics (apportés par les contribuables et les consommateurs d'électricité), pour un investissement des promoteurs actuellement estimé à 3 milliards d'euros (fonds propres et emprunts bancaires compris).** Le déséquilibre est effarant, en totalité au bénéfice des promoteurs assurés d'une rente confortable, sans risque.